

Pharmaceutique – Sciences de la santé en tant que moteurs de l'économie et de la compétitivité

Contexte

Les industries du savoir, notamment le secteur pharmaceutique innovateur, sont reconnues comme étant des moteurs de la nouvelle économie et elles aideront le Canada à atteindre son objectif : être un des chefs de file internationaux de l'innovation dans le secteur de la santé. Les gouvernements s'attachent à renforcer les assises économiques de la découverte, de la mise au point et de la commercialisation des nouvelles innovations. Or, les décideurs cherchent simultanément à restreindre les dépenses de santé.

Une industrie pharmaceutique robuste innovatrice engendrera « santé et richesse ». En effet, elle améliorera les résultats pour les patients, créera des emplois et stimulera l'économie. L'innovation peut appuyer les principes et objectifs du système de soins de santé. En effet, la recherche-développement pharmaceutique axée sur des médicaments innovateurs améliore la santé des Canadiens en leur permettant d'avoir une vie plus longue et productive. La disponibilité accélérée des produits innovateurs améliore les soins aux patients. En outre, les nouveaux médicaments économisent des dollars en contribuant à réduire le nombre d'hospitalisations et de chirurgies coûteuses.

Les investissements dans la recherche-développement axée sur des médicaments innovateurs ont également l'avantage de stimuler la croissance économique dans le secteur des sciences de la vie axé sur le savoir, de créer des emplois hautement spécialisés de grande valeur et de conférer un avantage concurrentiel au Canada en adaptant et en mettant en œuvre des technologies de classe mondiale à mesure qu'elles sont disponibles.

L'évolution de la conjoncture mondiale pose de nombreux défis. D'autres pays concurrencent vigoureusement le Canada pour les mêmes emplois et investissements novateurs en pharmaceutique. Toutefois, le potentiel de croissance est immense car, enregistrant deux pour cent et demi des ventes globales, le Canada ne recueille que 1 % de l'investissement mondial dans la pharmaceutique. Par conséquent, il est temps pour les gouvernements fédéral et provinciaux d'instaurer un climat qui favorise les investissements en R&D dans ce secteur clé l'économie du savoir en suivant et en mettant en œuvre les recommandations énoncées ci-après.

Pour établir un climat commercial favorable aux affaires qui encouragera l'industrie pharmaceutique à augmenter ses investissements au Canada, plusieurs aspects essentiels doivent être traités. Ce sont :

- Protection améliorée de la propriété intellectuelle
- Accès rapide et équitable aux marchés
- Cadre réglementaire concurrentiel au niveau international

Recommandations

Que le gouvernement fédéral :

1. Fasse en sorte que le régime de protection de la propriété intellectuelle pharmaceutique du Canada fasse concurrence à ceux de ses principaux concurrents, notamment en renforçant la protection des données sur les produits biologiques innovateurs, en rétablissant la durée des brevets et en établissant un régime de protection de la propriété intellectuelle stable et prévisible, doté de mécanismes d'application valables. En particulier, qu'il rétablisse l'équité et l'équilibre en vertu du Règlement sur les médicaments brevetés (avis de conformité) en donnant aux innovateurs un droit d'appel en cas de décision défavorable. Chacune des améliorations à la propriété intellectuelle recommandées est décrite en plus de détail dans « L'innovation engendre un avenir plus prospère : Comblent les lacunes de la propriété intellectuelle au Canada dans le secteur pharmaceutique » (Conseil canadien de la propriété intellectuelle, 2011).

2. Veille à ce que le Programme commun d'évaluation des médicaments (PECM) adopte les recommandations du Comité permanent de la santé de la Chambre des communes et reconnaisse l'appui du gouvernement canadien à ces recommandations :

- Faire effectuer une évaluation par une tierce partie
- Favoriser une plus grande ouverture dans les diverses étapes du processus de PECM, conformément aux pratiques ailleurs au Canada et à l'échelle mondiale, y compris tenir les audiences des comités d'experts en public
- Tenter d'établir un processus d'appel valable
- Prévoir l'utilisation et la pondération appropriée des critères d'évaluation pour incorporer les valeurs sociales et éthiques à l'examen des médicaments pionniers, y compris les médicaments premiers dans leur catégorie et les médicaments pour les affections rares.

Faisant suite aux recommandations précédentes, qu'il améliore l'accès aux médicaments au sein des programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux en établissant des temps d'attente garantis pour les produits pharmaceutiques, assortis de calendriers définis et de points de repère fondés sur des données probantes pour la prise de décisions concernant le remboursement.

3. Examine le mandat, la gouvernance et les travaux du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB) puisque celui-ci existe depuis plus de 20 ans. Cet examen aurait pour but de veiller à ce le Conseil offre aux Canadiens un service utile dans le cadre du mandat que lui confère la loi sans ajouter un fardeau d'observation réglementaire ou entraver les objectifs en matière de commerce et d'expansion industrielle du gouvernement.

Veille également veiller à ce que l'examen annuel des dépenses en R&D de l'industrie pharmaceutique du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB) englobe une définition actualisée de la R&D ainsi que la recherche menée en association avec les sociétés de biotechnologie ainsi que les importantes sommes affectées à la R-D par les sociétés de biotechnologie (ces sommes ne sont pas comptabilisées car ces sociétés ne commercialisent pas de produits brevetés).

4. S'efforce sans cesse d'améliorer l'efficacité et la durabilité des processus fédéraux d'examen et d'approbation des médicaments tout en assurant le maintien de la sécurité et de l'efficacité conformément aux règlements de Santé Canada.
5. Encourage une harmonisation accrue des normes et le partage de renseignements sur les examens scientifiques avec les principales autorités réglementaires.
6. Adopte un processus d'approbation plus efficace pour les médicaments d'ordonnance tout en assurant le maintien de la sécurité conformément aux règlements de Santé Canada.
7. Modifie la Loi de l'impôt sur le revenu pour élargir l'admissibilité au programme de la recherche scientifique et du développement expérimental (RS&DE) afin d'encourager les investissements en R-D et de rendre le Canada plus attrayant pour les investisseurs internationaux. Une mesure éventuelle consisterait à élargir la définition de la RS&DE pour inclure les recherches en sciences sociales incluses dans la définition de l'OCDE. En outre, l'administration du crédit à la RS&DE devrait être rationalisé et rendu plus prévisible pour les demandeurs.